



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois donne avis que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.a-19.1) quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de résolution adopté par le conseil le 13 février 2023. Cette consultation aura lieu le **22 février 2023 à 17h00, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.**

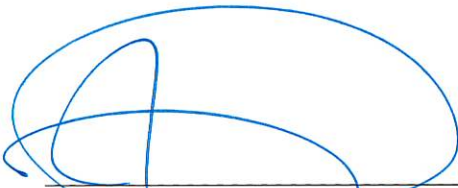
Le projet de résolution a pour objet :

- La construction d'un ensemble immobilier comprenant trois (3) habitations multifamiliales de huit (8) logements ;
- La gestion du nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain, leur implantation et leur hauteur ;
- L'aire de stationnement (dimensions de l'allée d'accès et des cases de stationnement) ;
- Le rapport entre la superficie des constructions et la superficie du terrain.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une demande relative à l'une ou l'autre des dispositions visées par le projet de résolution peut provenir des personnes intéressées des zones RE2-6 et CO1-3, et des zones contiguës RE1-11, RE1-24, RE1-25, RE2-7, RE4-2, RE4-3, RE4-4, RE4-6, CO3-1, CO3-2, CO5-1 et RT3-1.

Ce projet de résolution peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

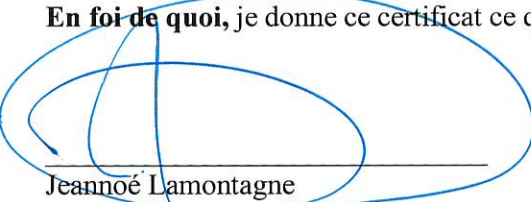


Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 15 h et 17 h, le quinzième jour du mois de février deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de février deux mille vingt-trois.



Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général